

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-09-08

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué le deux septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur CHEREL Fabrice donne pouvoir à Monsieur QUEREL Michel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part au vote : 15

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance : 20h00

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-09-08 – Prise en charge du spectacle de Noël pour les élèves des 2 écoles

Tous les ans, la commune offre un spectacle aux élèves des 2 écoles à l'approche des fêtes de Noël. Cet évènement se déroule à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge le cout du spectacle choisi par les deux écoles.

Il soumet cette proposition à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prise en charge la prise en charge du coût du spectacle de Noël et du transport des élèves vers la salle des fêtes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le

